

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 48 portant nomination, pour l'année 1953, des assesseurs pres le Tribunal Supérieur d'Appel.

n° 48

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
15 janvier 1953

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOU : 48 Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 4 février 1904, notamment en son article 10, ensemble le décret du 25 juillet 1914, portant réorganisation du Service de la Justice à la Côte Française des Somalis : Vu le décret du 10 juin 1929, modifiant le décret du 4 février 1904 précité

Le Conseil Privé entendu dans sa séance du 14 janvier 1953,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les personnes dont les noms suivent sont nommées, pour l'année 1953, assesseurs près le Tribunal Supérieur d'Appel de la Côte Française des Somalis : Assesseurs titulaires : MM. Dupeyron (Jean-Julien), Sous-Chef de bureau de l'Administration Générale d'Outre-Mer : Pérot, Inspecteur des Contributions directes : Assesseurs suppléants : MM. Perreti, Commis Principal des Trésoreries coloniales : Hugué, Ingénieur des Travaux Publics ; Duhautoy, Ingénieur-Radio électricien ; Besnault, Docteur-Vétérinaire.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

Le Gouverneur.N. SapOUL.